

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 760 DU 27 FÉVRIER 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

«L'identité n'est pas donnée une fois pour toutes, elle se construit et se transforme tout au long de l'existence ».

AMIN MAALOUF

ANNÉE 2013

ANNÉE SÉNÉGAL

CAP

VERS

UNE NOUVELLE ÉCOLE

EN GUADELOUPE



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE DÉNONCE LE NIVEAU DE CHÔMAGE

« LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE a examiné avec beaucoup d'attention les informations fournies par les autorités coloniales sur la situation de l'emploi au mois de janvier 2013. La CONVENTION dénonce les modalités d'élaboration de ces statistiques faites par des fonctionnaires de passage qui n'ont pas de connaissance précise de la dynamique de l'emploi de notre pays et se contentent d'appliquer les mesures françaises qui souvent ne sont pas adaptées à notre réalité . Il faut changer ce processus .La CONVENTION regrette l'absence du taux de chômage dans les informations données et le maintien dans les statistiques guadeloupéennes des données en provenance des îles du nord. La CONVENTION estime enfin que le maintien dans l'inactivité est un gaspillage inadmissible lié à un modèle économique qui a failli depuis longtemps . Remettre les guadeloupéens au travail afin qu'ils reçoivent des rémunérations justes est pour nous un impératif ».

L' ÉCONOMIE FRANÇAISE TOUJOURS AUSSI FRAGILE

Beaucoup estiment qu'il y aura malheureusement 250 000 chômeurs de plus à la fin de l'année en France . Beaucoup tirent la sonnette d'alarme sur la bulle d'illusion des taux. La France a une dette de 1800 milliards d'euros dont la durée de vie moyenne est de 7 ans, ce qui nécessite d'emprunter chaque année entre 200 et 250 milliards d'euros auprès d'investisseurs étrangers qui détiennent à hauteur de 65% la dette française. Pour tenter de rester dans les clous, le gouvernement aura besoin d'au moins 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires en 2014. En attendant des mesures concrètes sur la baisse des dépenses publiques on va désindexer les aides publiques qui ne seront plus

revalorisées au rythme de l'inflation et fiscaliser les prestations sociales... On voit que la « stabilité fiscale » qui avait été promise par François Hollande n'est plus qu'un vieux souvenir et que la France est dirigée par une équipe qui préfère ouvrir les sujets sociétaux plutôt que d'affronter la crise économique.

CAP VERS UNE NOUVELLE ÉCOLE

Les femmes et les hommes constitue l'une des ressources les plus importantes de la Guadeloupe ce petit pays qui veut vivre sa vie . Il s'agit de notre capital humain qui doit être optimisé en permanence pour que nous puissions disposer d'un bon statut dans le monde d'aujourd'hui et d'une grande capacité d'action et de réaction . L'approche du capital humain s'est développée à partir de la fin des années 1950 avec les travaux de Theodore Schultz (1963), Gary Becker (1964) et Jacob Mincer (1958, 1974) . Selon cette théorie, les compétences acquises dans le système d'enseignement (école, collège, lycée, université, etc.) augmentent la productivité des individus, du pays et, partant, accroissent les revenus qu'ils tirent de leur travail. En d'autres termes, elles constituent une forme de capital dont la particularité est d'être « incorporée » dans les personnes qui la détiennent, d'où son nom de capital humain. L'éducation est alors représentée comme un investissement en capital humain : les individus et les pays décident de la durée et du contenu de leurs études en fonction de leurs coûts ainsi que des bénéfices qu'ils espèrent en retirer. De ces décisions résulte la demande d'éducation ; le système d'enseignement est l'offre qui vient répondre à cette demande. L'enseignement est conçu comme un processus de production de capital humain dont on peut analyser l'efficacité, c'est-à-dire la façon dont les dépenses d'éducation sont traduites en résultats scolaires. La théorie du capital humain, approche profondément novatrice à l'époque où elle est apparue, a depuis lors influencé l'évolution des systèmes d'enseignement. Les préoccupations des fondateurs des systèmes d'enseignement n'étaient pas principalement économiques, mais plutôt religieuses, militaires ou politiques. Cependant, la prise en compte de la dimension économique de l'éducation s'est imposée. Les liens entre l'éducation, les salaires, le chômage, la croissance économique et les inégalités sociales sont au cœur du débat public. L'éducation dote les individus et les nations de compétences techniques irremplaçable ce qui permet d'accroître le savoir-faire source de croissance. (exemple : un ouvrier qualifiée ayant le savoir faire sera plus productif et il y aura plus de gains de productivité). Le capital humain est facteur de croissance . L'économiste Lucas considère que l'accumulation de capital humain sous la

forme de système de formation initiale et continue performants est de nature à faire augmenter l'efficacité collective d'une économie. De plus, il est d'autant plus important d'étendre l'éducation à une part importante de la population car un individu qualifié est d'autant plus productif si son environnement est composé d'individus qualifiés. Après avoir été longtemps ignoré, sans doute parce qu'il est difficilement mesurable et n'apparaît pas dans une comptabilité courante, le capital humain est considéré maintenant comme le facteur déterminant de la promotion individuelle et du développement économique. Au niveau individuel, on a montré que les écarts de revenus dépendent pour l'essentiel de la différence de dotation en capital humain. Voilà pourquoi les familles qui veulent améliorer le sort de leurs enfants investissent de plus en plus en capital humain : santé, sport, études, formation, voyages. De plus l'investissement en capital humain échappe à la fiscalité, à l'inflation et (dans une certaine mesure) à la réglementation, au contraire d'autres éléments du patrimoine dont la valeur peut se déprécier rapidement. Au niveau global, on constate que les pays qui se développent sont ceux où le capital humain a pu se constituer, s'accumuler et surtout s'exprimer. La pauvreté n'est durable que là où les talents individuels n'arrivent pas à s'exprimer. Cette situation est caractéristique de pays où l'état efface les individualités (pour ne reconnaître que le parti ou le groupe social), ou prétend prendre en charge complètement les individus, ce qui les dissuade de constituer un capital humain. Thomas SOWELL a montré que l'état providence a appauvri les minorités ethniques en rendant apparemment inutile l'investissement en capital humain. En fin de compte, le capital humain permet de comprendre qu'une économie dynamique est celle où les individus peuvent aller au plus loin de leur épanouissement.

Compte tenu de l'importance du capital humain pour le développement de notre nation, nous sommes étonnés de la légèreté avec laquelle les autorités coloniales et leurs alliés conservateurs socialistes et libéraux traitent cette question fondamentale. En toutes circonstances elles pensent à leurs pays la France et leur mission dans notre pays consiste aussi à assimiler au lieu d'optimiser. Les modifications qu'elles sont entrain de lancer sont l'illustration de ce comportement. Le silence autour de cette question est aussi le signe de l'endormissement de notre communauté en face d'un enjeu fondamental. Il nous faut donc une nouvelle politique de l'éducation pour optimiser notre capital humain. "Le capital humain représente beaucoup plus que le niveau d'éducation et le savoir-faire professionnel qu'on reçoit dans les écoles et les universités. Le capital humain englobe aussi les compétences culturelles et les normes sociétales que l'on inculque aux enfants à la maison, l'éducation informelle que les adultes acquièrent volontairement durant leur vie, ainsi que

l'apprentissage constant qui accompagne les changements dans l'environnement de travail. Donc pour appréhender le potentiel d'inventivité d'une société - et la croissance économique qui peut résulter de cette capacité d'innovation - il est nécessaire de prendre en considération chacune des cinq composantes du capital humain : l'éducation parentale, la scolarité, l'enseignement professionnel/universitaire, la formation des adultes et l'éducation sur le lieu de travail.

L'école guadeloupéenne devra poursuivre une mission se déclinant en trois volets : instruire, socialiser et qualifier. L'instruction est une fonction irremplaçable de l'école qui se traduit par la transmission de la connaissance. Il faut associer aussi à l'instruction le fait d'accorder de l'importance au développement des compétences disciplinaires et transversales et à la maîtrise des savoirs de même qu'à la formation de l'esprit. Le second volet, la socialisation, présente l'école comme un lieu pour favoriser le sentiment d'appartenance à la collectivité, pour apprendre le « vivre ensemble », pour promouvoir les valeurs à la base de la démocratie en vue de l'exercice d'une citoyenneté responsable ainsi que pour prévenir les risques d'exclusion. Le troisième volet de la mission, la qualification, mandate l'école afin qu'elle rende tous les élèves aptes à réussir un parcours scolaire ou à s'intégrer dans la société par la maîtrise de compétences professionnelles, qu'elle offre des cheminements scolaires différenciés et qu'elle porte une attention soutenue à l'orientation des élèves, notamment par la formation professionnelle. Ainsi, au regard des trois volets, il ressort que les deux premiers, l'instruction et la socialisation, concernent plus directement l'enseignant dans sa pratique quotidienne alors que le troisième volet, la qualification, est davantage à la merci de mesures institutionnelles à l'intérieur desquelles les enseignants sont invités à œuvrer.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

LES CONSERVATEURS SOCIALISTES FONT ASSAUT DE DÉMAGOGIE ET DE MAUVAISE FOI

La majorité socialiste conservatrice de la région Guadeloupe vient de décider en commission permanente afin de lutter contre la vie chère de verser une aide exceptionnelle de 100 euros à 44 251 foyers disposant de revenus fiscaux les plus faibles. Pour la mise en œuvre de cette action, une convention a donc été signée par la région et la Direction régionale des finances publiques. « Il est

important d'améliorer le pouvoir d'achat, en maintenant des prix justes ou en apportant une aide exceptionnelle aux foyers les plus modestes ». Cette curieuse décision va coûter 4 425 100 euros au contribuable guadeloupéen , la région étant financée par l'octroi de mer principalement . Décision curieuse car il s'agit d'inciter les guadeloupéens à consommer des produits importés et donc à alimenter le supermarché guadeloupéen . La CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE dénonce cette décision aberrante qui n'aura pas un effet positif sur notre croissance économique . Le développement économique qui semble t il est une compétence de la région ne sortira pas renforcé de cette décision . Sans une nouvelle croissance et un nouveau modèle économique la Guadeloupe continuera à faire du sur place économique et social .

PROLONGATION DU RSTA EN GUADELOUPE

Un décret du 18 février 2013 modifie le décret du 27 mai 2009 relatif au revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA). Cette prestation concerne les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion) et les trois collectivités d'outre-mer (Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon). Le RSTA a été mis en place après les crises sociales de 2009 - notamment en Guadeloupe -, avec un objectif : soutenir le pouvoir d'achat des salariés à revenus modestes de ces territoires. En ce sens, il s'apparente au RSA activité. Financé par l'Etat, il peut aller jusqu'à 100 euros bruts par mois, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures. La mise en place du RSA outre-mer - depuis le 1er janvier 2011 - et sa coexistence avec le RSTA ont donné lieu à une situation passablement embrouillée . En dehors d'une modification formelle (référence au RSA et non plus au RMI et à l'API dans le décret de 2009), le décret du 18 février comporte une seule disposition : il proroge le RSTA jusqu'au 31 mai 2013, au lieu du 31 décembre 2012. L'objectif officiel affiché dans la notice du décret est de "permettre aux bénéficiaires de ce dispositif qui y seront toujours éligibles d'accomplir les démarches en vue de bénéficier du revenu de solidarité active". De façon plus précise, le bénéfice du RSTA restera ouvert, selon les termes du décret du 27 mai 2009 modifié, "au titre des périodes d'emploi effectuées entre le 1er janvier 2011 et le 31 mai 2013 à tout bénéficiaire disposant d'un droit ouvert à cette prestation au titre du mois de novembre 2010 ou de décembre 2010" et sous réserve que ce bénéficiaire remplisse deux conditions : d'une part, continuer de satisfaire aux conditions d'accès au RSTA à compter du 1er janvier 2011 (date d'entrée en vigueur du RSA outre-mer) "sans interruption de droit au moins égale à deux mois consécutifs" ; d'autre part, ne pas être membre d'un foyer dont l'une des

personnes le composant est bénéficiaire du RSA. Pour mémoire, on rappellera que le RSTA devait initialement s'éteindre le 1er janvier 2011, avec l'entrée en application du RSA, les titulaires de la première prestation basculant alors sur la seconde. Mais les gouvernements successifs ont reculé devant la crainte de nouveaux mouvements sociaux, le RSTA pouvant se révéler plus favorable que le RSA activité (notamment parce qu'il ne tient pas compte de la composition de la cellule familiale, contrairement au RSA). Ils ont ouvert un droit d'option - irréversible - entre les deux prestations, mais n'ont pas osé supprimer le RSTA pour ceux qui avaient un droit ouvert avant le 1er janvier 2011. Il est vrai que l'enjeu est de taille, puisque plus de 100.000 personnes bénéficient du RSTA. La prolongation au 31 mai 2013 avait ainsi été annoncée par Jean-Marc Ayrault le 10 décembre dernier, lors de la restitution nationale des conférences économiques et sociales des outre-mer. Selon l'explication donnée alors par le Premier ministre, ce report "permettra au ministère des Affaires sociales d'accompagner de manière beaucoup plus active le basculement d'un maximum de bénéficiaires du RSTA vers le RSA". Rien ne garantit toutefois que ce basculement sera achevé dans quelques semaines et que le RSTA ne fera pas l'objet d'une nouvelle prolongation.

Références : décret 2013-146 du 18 février 2013 portant modification du décret 2009-602 du 27 mai 2009 modifié relatif au revenu supplémentaire temporaire d'activité (Journal officiel du 20 février 2013).

LES BÉNÉFICES DU RÉGIME MÉDITERRANÉEN

Une étude menée par des chercheurs espagnols semble démontrer que certains régimes méditerranéens diminueraient de près de 30% le risque d'événements cardiovasculaires. La consommation d'un régime alimentaire de type méditerranéen par des personnes à haut risque cardiovasculaire, mais n'ayant pas de pathologie cardiovasculaire au départ, permettrait de diminuer significativement le risque d'événements, selon une étude mise en ligne ce 25 février par le New England Journal of Medicine (NEJM). Le régime méditerranéen en question consistait, outre l'utilisation d'huile d'olive ou de noix, à augmenter la consommation de fruits, légumes, poissons (spécialement les poissons gras) et fruits de mer, sofrito (sauce tomate aux oignons), viande blanche, et de façon optionnelle, de boire du vin, et d'éviter de consommer des sodas, des viennoiseries, bonbons et pâtisseries, des pâtes à tartiner, de la viande rouge et de la charcuterie. Cherchant à confirmer l'intérêt de ce régime sur la prévention primaire cardiovasculaire, le Pr Ramon Estruch de l'Hospital Clinic à Barcelone et son équipe ont conduit l'étude PREDIMED. Ils ont ainsi comparé 7.447

patients à haut risque cardiovasculaire (diabète de type 2 ou au moins trois facteurs de risque parmi: tabagisme, hypertension, LDL-cholestérol élevé, HDL-cholestérol bas, surpoids-obésité, antécédent familial de maladie coronaire) mais sans maladie déclarée, qui suivaient deux régimes méditerranéens différents (l'un était un régime enrichi en huile d'olive et l'autre en noix) avec un groupe de contrôle qui suivait des conseils classiques pour diminuer l'apport en matières grasses. Ces patients ont été suivis durant 4,8 ans et les résultats rapportés interpellent. Le risque d'infarctus, accident vasculaire cérébral (AVC) ou décès de cause cardiovasculaire s'est élevé à respectivement 3,8% et 3,4% dans les deux groupes observant un régime méditerranéen, contre 4,4% dans le groupe contrôle. De plus, l'analyse a montré que les deux régimes méditerranéens diminuaient de respectivement 30% et 28% le risque d'événement cardiovasculaire. La différence a ici été considérée comme "statistiquement significative". L'effet du régime méditerranéen n'était significatif que chez les patients qui étaient dyslipidémiques (72% des patients): car chez eux la baisse du risque a été de 40%. Pour rappel, l'étude Lyon Heart Study publiée en 1993 par le chercheur Michel de Lorgeril du CNRS (dans un cadre de prévention secondaire) était jusqu'à présent la seule étude montrant un intérêt du régime méditerranéen, mais elle était de taille modeste et à la limite de la « significativité » statistique, et elle n'avait jamais été répliquée.

RECORD DE CHÔMAGE EN FRANCE

Le nombre de demandeurs d'emploi en France s'est établi à 3,169 millions, proche du record de janvier 1997, estimé à 3.195.500, selon les chiffres publiés mardi soir par le ministère français du Travail. Le nombre de sans-emploi a augmenté de 43.900, en hausse de 1,4% par rapport à fin décembre 2012, et de 10,7% sur un an. "Cette augmentation est en partie liée aux modifications des règles de gestion des radiations administratives", a expliqué le ministère du Travail. Fin janvier 2013, le nombre de demandeurs d'emploi, y compris des personnes ayant temporairement travaillé, a atteint 4,68 millions en France, et ce nombre était proche de 4,97 millions, recensés dans l'ensemble du territoire français. Le ministère du Travail a par ailleurs révisé ses statistiques mensuelles depuis 1996. Le record absolu, établi en janvier 1997 en France, a été ramené de 3,205 millions à 3.195.500. Les prévisions économiques pour les années 2013 et 2014, publiées vendredi dernier par la Commission européenne, "n'invalide pas l'objectif du gouvernement (français) d'inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année", a indiqué le ministre du Travail, Michel Sapin, dans un communiqué. Selon les prévisions de la Commission européenne, l'économie française ne croîtrait

que de 0,1% en 2013 et de 1,2% en 2014, contre les 0,8% et 2%, prévus par le gouvernement français. Aux yeux de certains économistes français, la perspective nombre de la croissance économique rendra difficile les efforts du gouvernement français pour inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année en cours. En novembre dernier, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) avait prédit que le taux chômage, qui ne cesse pas d'augmenter depuis plus de 20 mois, pourrait atteindre 11,25% fin 2013.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

POUR UN BILAN ANNUEL DES ÉTATS

Jusqu'il n'y a peu, on ne parlait pas beaucoup du bilan des états. Leur mesure et leur publication étaient largement négligées. Aujourd'hui encore, même si les dettes des états reçoivent une attention considérable, leur colonne d'actifs en reçoit beaucoup moins. À une autre époque, les états détenaient d'importants actifs industriels. Ce modèle « commandant suprême de l'économie » a été rejeté en grande partie à cause de ses très mauvaises performances, surtout quand des secteurs publics étaient protégés de la concurrence (comme c'était la norme). L'efficacité en avait souffert. Mais, plus important encore, l'absence d'entrée et de sortie d'entreprises, ingrédient clé de l'innovation, avait provoqué une diminution du dynamisme et une augmentation des pertes financières au fil du temps. Les défauts du modèle ont conduit à des privatisations dans de nombreux pays développés comme en développement. En Europe, la privatisation de l'économie était considérée comme une étape cruciale dans le processus d'intégration. La théorie, en Europe et ailleurs, était que les états ne peuvent pas être des propriétaires impartiaux d'actifs industriels. Ils finissent toujours par privilégier leurs propres actifs en utilisant la régulation, les marchés publics et des subsides cachés. Bien sûr, une propriété étatique n'est pas la seule façon de nuire à l'efficacité et au dynamisme. Des régulations dans un certain nombre de pays, du Japon à l'Italie, créent des secteurs qui sont protégés de la concurrence, avec des

effets néfastes sur la productivité. Cette tendance est particulièrement marquée dans les secteurs non marchands (qui représentent les deux tiers de l'économie), où la discipline de la concurrence étrangère est par définition absente. Pourtant, même dans ce cas, des concurrents nationaux basés à l'étranger peuvent améliorer les performances. C'est une bonne chose que plus d'attention soit désormais accordée aux passifs publics – non seulement la dette souveraine en croissance, mais aussi les engagements encore plus importants, même s'ils ne prennent pas la forme de dette, liés aux programmes de sécurité sociale. La combinaison de modèles de croissance déficients, de l'augmentation de la longévité et de la hausse imprévue des coûts (tels que les soins de santé en Amérique) a provoqué une explosion de ces passifs à long terme. Le contrôle de la dette et des autres passifs a considérablement réduit les options dont disposent les gouvernements pour soutenir la demande face à des chocs négatifs importants, réduisant ainsi leur capacité à gagner du temps pendant l'ajustement structurel du secteur privé. Pour l'instant, les investissements dans la transition vers un modèle de croissance et d'emploi durables ont été évincés. Transformer la consommation en investissement via des augmentations d'impôt est possible, mais politiquement très difficile ; en général, la question du partage des charges mène à une impasse et à l'inaction. Pendant ce temps, l'actif des bilans des états demeure en grande partie invisible. Les états détiennent des terrains, des droits miniers et des infrastructures. Certains ont des fonds souverains. Beaucoup ont des fonds de pension publics d'une ampleur considérable, composés de portefeuilles diversifiés d'actifs. Ces actifs sont, dans un certain sens, réservés – ils sont sujets à des créances sous forme de dettes, qui deviennent de plus en plus importantes alors que les rendements attendus des actifs ajustés pour le risque diminuent ; mais ils représentent néanmoins un financement partiel de la dette publique et représentent un élément de résilience. En revanche, en Chine, l'actif du bilan de l'état est très important : des terrains, des réserves en devises à hauteur de 3,5 trillions de dollars et une participation tournant autour de 85% dans les entreprises publiques qui représentent environ 40% de la production nationale. Cette configuration du bilan chinois a aidé le pays à faire face aux chocs et à maintenir des niveaux élevés d'investissement public. Du côté du passif, il augmentera au fur et à mesure que la sécurité sociale prendra de l'importance – mais lentement, en raison d'une crainte de sous-estimer les passifs en cours de création. Dans le meilleur des cas – en l'absence d'une forte baisse des actifs financiers qui pourrait précipiter un ralentissement économique, un effondrement soudain du modèle de croissance déficient, voire une augmentation rapide des passifs liés aux changements démographiques ou la technologie des soins de santé – il pourrait être judicieux de se concentrer uniquement sur le contrôle passif. Mais le meilleur des cas fournit

un mauvais cadre politique dans notre monde imparfait. En fait, les états sont régulièrement appelés à faire face à un large éventail de défaillances de marché ou de limitations : des modèles de croissance insoutenable et la myopie de réglementation ; les problèmes de répartition liés à l'évolution de la technologie et la mondialisation ; la concentration accélérée du revenu national ; et les transitions structurelles majeures associées aux chocs et aux tendances de long terme dans la technologie et l'économie mondiale. Le dilemme est le suivant : les gouvernements disposant d'actifs substantiels ont la flexibilité et la capacité d'agir, mais ils peuvent aussi mal gérer leurs actifs au détriment des marchés et du dynamisme économique. En Chine, où le volume des actifs au bilan est important, la stratégie consistant à les réduire au moyen de privatisations a été largement rejetée, du moins pour l'instant. La perte de résilience serait trop grande. Ceci mène au défi de la gestion efficace des biens publics – une gestion qui favorise au lieu de nuire à l'efficacité du marché et l'innovation. Ici, ce que l'on pourrait appeler le modèle des fonds de pension / souverains – dans lequel une entité publique détient et gère un portefeuille diversifié d'actifs en tant qu'investisseur financier avec des responsabilités et une gouvernance spécifiées de manière appropriée – semble être la voie à suivre. L'actif du bilan est maintenu dans l'ensemble, mais la gestion des actifs, en particulier la diversification des participations, peut être considérée comme prudente et de facto privatisée. Pour les pays développés, l'augmentation progressive de la résilience et de la flexibilité grâce à la constitution d'actifs publics devrait être une priorité à long terme. Le risque systémique affecte périodiquement des économies entières et les finances publiques, pas seulement les marchés financiers, et les gouvernements devraient être en mesure de répondre pendant les périodes de changements structurels rapides. Dans la pratique, cela signifie deux choses. Tout d'abord, une fois qu'un choix collectif a été posé concernant les niveaux de sécurité sociale souhaités, les passifs implicites devraient être entièrement financés au fil du temps. L'alternative est un mauvais choix de répartition de la charge entre les générations. Deuxièmement, les gouvernements, comme les individus, les ménages et les entreprises, doivent constituer une épargne de précaution. C'est d'autant plus important dans les périodes – comme actuellement – de changements rapides, de grande volatilité et d'une instabilité systémique imparfaitement prévisible.

Michael Spence : lauréat du prix Nobel en économie, est Professeur d'économie à la Stern School of Business de New York University et Senior Fellow de la Hoover Institution.

LES RUSSES SOUHAITENT UNE MODERNISATION DE L'ORDRE ÉCONOMIQUE MONDIAL

Les institutions économiques mondiales doivent être modernisées afin de s'adapter aux conditions changeantes, a déclaré le Premier ministre russe Dmitri Medvedev. "Les relations économiques internationales ont besoin de modernisation. Les réformes du Fonds monétaire international ou de la Banque mondiale sont aussi la modernisation. Nous devons tous changer parce que les conditions économiques ont changé", a déclaré M. Medvedev à la chaîne de télévision brésilienne Globo dans une interview diffusée mardi. Durant une certaine période, le FMI n'a pas pleinement tenu en compte les intérêts de la Russie et d'autres pays, a indiqué M. Medvedev. "Nous avons fait beaucoup d'efforts pour redistribuer plus équitablement les quotas du FMI", a-t-il souligné. Selon M. Medvedev, cet exemple montre la nécessité pour les pays de coopérer plus étroitement dans des conditions modernes. "Il y a divers problèmes politiques qui nécessitent une consolidation de nos efforts, et nous nous soutenons assez bien les uns les autres", a fait remarquer M. Medvedev. "Nous et nos partenaires de la Chine, de l'Inde, de l'Afrique du Sud discutent également de diverses questions économiques, élaborent des approches communes et consolident souvent nos positions", a-t-il ajouté. La réforme de l'architecture financière internationale a été le principal sujet de discussion lors d'une récente réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de banques centrales du G20 à Moscou.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

HAÏTI N' EST PAS PRÊTE À INTÉGRER LE MARCHÉ COMMUN DU CARICOM

La ministre de l'Economie et des Finances, Marie-Carmelle Jean-Marie, estime qu'Haïti n'est pas encore prête à affronter valablement le Marché de la CARICOM. Marie-Carmelle Jean-Marie tire ces conclusions de la faiblesse de l'agriculture haïtienne qui, précise-t-elle, n'est qu'une agriculture de subsistance, à peine suffisante pour nourrir la population. « Nous n'avons pas de production industrielle, pas de transformation de produits agricoles et même notre agriculture n'arrive pas à nourrir notre population », regrette la ministre de l'économie ajoutant qu'Haïti ne peut prétendre aujourd'hui faire le commerce à l'extérieur. Toutefois, la grande Argentière de la République indique que des efforts sont en train d'être consentis, au sein du gouvernement, pour rendre le pays plus compétitif sur le marché Caribéen. « Désormais, nous nous préparons à profiter des opportunités qu'offre le marché caribéen. Nous travaillons à la relance de la production agricole », déclare Mm Jean-Marie. Madame Jean Marie a fait ces

déclarations une semaine après la tenue à Port-au-Prince du 24e sommet de la CARICOM, les 18 et 19 février dernier. « Avec 10 Millions d'habitants, Haïti représente un poids non-négligeable sur le marché de la CARICOM. Nous devons commencer par régulariser le marché haïtien par une politique agricole efficace », précise la ministre. En dernier lieu, la ministre de l'économie et de finances indique que pour affronter le marché extérieur, il nous faut faire la culture intensive des produits exportables comme la mangue, la figue banane, entre autres.

AFRIQUE

SÉNÉGAL : LA PÊCHE ILLICITE ENGENDRE DES PERTES ÉNORMES

La pêche illicite non déclarée et non-réglementée (Inn) constitue, selon certaines sources, environ 30% de l'ensemble des activités de pêche menées dans le monde entier. En quelques années, ce fléau a fait perdre aux pays de la sous-région plus de 1350 milliards de Fcfa en recettes », selon le secrétaire général du ministère de tutelle, Oumar Ndiaye qui présidait hier un atelier organisé par la commission sous-régionale des pêches (Csrp). Les conséquences de la pêche illicite commencent à se faire sentir par la rareté de la ressource halieutique, la disparition de certaines espèces, la fermeture d'usines et les pertes d'emplois dans le secteur. En effet, selon le représentant du ministre de la Pêche, si le Sénégal parvient à investir 33 milliards de francs Cfa dans les équipements de lutte contre cette pêche illicite, non réglementée et non déclarée, il pourrait économiser plus de 164 milliards de francs Cfa en 25 ans, comme les experts l'ont récemment démontré. Conscient de l'ampleur et de la gravité du phénomène, notre pays est plus que jamais résolu à s'investir pleinement dans ce combat, en parfaite synergie avec les autres Etats membres de la Csrp, en vue de son éradication. Depuis 1990, le secteur de la pêche est en crise dans la sous-région du fait de la surexploitation des ressources halieutiques par les pêcheurs industriels et artisanaux, la présence des armements étrangers, mais également la présence et l'ampleur de plus en plus inquiétante des pêches Inn qui gangrènent les économies des pays de la sous- région L'atelier de la commission sous-régionale des pêches(Crsp) a pour objectif, de susciter une large concertation sous-régionale sur les meilleures approches de lutte contre les pêches(Inn) dans l'espace Csrp tout en prenant en compte les besoins financiers et les mutations intervenues dans le secteur du point de vue technique et juridique. L'atelier a aussi servi de cadre pour la validation du Plan d'action Suivi contrôle et surveillance(Scs) de la Csrp pour les prochaines années du Plan stratégique 2011-2015, et à la formulation de recommandations à la Conférence des ministres pour l'amélioration de la mise en oeuvre des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux de lutte.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

A l'exception de Tokyo, les Bourses asiatiques repartent de l'avant ce mercredi matin, rassurées par les propos du président de la Fed, hier, sur la poursuite de la politique monétaire ultra-souple aux Etats-Unis... A Tokyo, l'indice Nikkei pâtit cependant encore d'une hausse du Yen et perd 1,27% à la clôture, après avoir déjà chuté de 2,26% hier. Les autres marchés sont orientés plus positivement : +0,1% pour le Hang Seng à Hong Kong, +0,9% pour le Shanghai Composite, +0,2% à Taiwan et Séoul. De son côté, Sydney regagne 0,7% après un recul de 1% hier, tandis que Singapour avance de 0,4% et Bombay (indice BSE Sensex) prend 0,7%. En Asie, les investisseurs ont préféré suivre ce matin le chemin de Wall Street (+0,8% pour le DJIA, +0,4% pour le Nasdaq), rassérénés par les propos de Ben Bernanke qui a défendu hier le bien-fondé de la poursuite de l'assouplissement quantitatif par la banque centrale américaine. Par ailleurs, des statistiques sont encore venues rassurer sur la reprise économique aux Etats-Unis avec une hausse de 15,6% des ventes de logements neufs en janvier et une progression de l'indice de confiance des consommateurs en février.

ÉTATS UNIS

Wall Street termine pour la deuxième séance consécutive ne vive hausse, soutenue par l'intervention de Ben Bernanke devant le Congrès et de bons indicateurs de conjoncture. L'assemblée générale très attendue du géant californien Apple retenait également l'attention des opérateurs, mais n'a pas révélé de grosse surprise... Du côté des publications d'entreprises, AES, Dollar Tree ou Target ont dévoilé avant bourse leurs derniers résultats, en attendant JC Penney, Limited Brands, Groupon, Mylan et Pall Corp ce soir. Le DJIA prend finalement 1,26% à 14.076 pts, tandis que le Nasdaq s'adjuge 1,04% à 3.162 pts. Le S&P500 avance de son côté de 1,27% à 1.516 pts. D'après le rapport gouvernemental du jour, les commandes en biens durables aux États-Unis pour le mois de janvier 2013 ont rechuté de 5,2% en comparaison du mois antérieur, mais elles progressent de 1,9% hors transport, ce qui constitue la plus forte hausse depuis décembre 2011 d'après les données Bloomberg. Le consensus était logé à -4% en janvier, mais seulement +0,2% hors transport. La croissance des commandes nouvelles totales pour décembre a par ailleurs été revue à 3,7%, contre 4,6% précédemment. L'indice américain des promesses de ventes de logements pour le mois de janvier 2013, mesuré par la National Association of Realtors, est ressorti à 105,9, en croissance de 4,5% en comparaison du mois antérieur, contre un consensus de +3%.

EUROPE

Les Bourses européennes se sont globalement reprises mercredi après le plongeon de la veille grâce au net rebond des promesses de vente de logement aux Etats-Unis et à une émission obligataire italienne réussie, même si les taux ont progressé. L'Eurostoxx

50 a progressé de 1,61%. L'indice CAC 40 a pris 69,57 points à 3.691,49 points, dans un volume d'échanges de 3,174 milliards d'euros. Il récupère une grande partie du terrain perdu la veille, où il avait lâché 2,67% en raison de la situation en Italie. La Bourse de Londres a rebondi. L'indice FTSE-100 des principales valeurs a progressé de 0,88%, prenant 55,44 points par rapport à la clôture de mardi, à 6.325,88 points. La Bourse de Francfort a nettement rebondi. L'indice des trente valeurs vedettes Dax a fini en hausse de 1,04% à 7.675,83 points. Le MDax des valeurs moyennes a aussi terminé en progression, de 1,06% à 13.140,97 points. La Bourse de Milan s'est reprise. L'indice vedette FTSE Mib a clôturé en hausse de 1,77% à 15.827 points. La Bourse de Bruxelles a progressé de 1,34% à 2.544,23 points. La Bourse de Madrid a terminé sur une hausse de 1,95%. L'indice Ibex-35 a terminé à 8.136,7 points. L'indice AEX des principales valeurs de la Bourse d'Amsterdam a clôturé en hausse de 0,62% à 337,37 points. La Bourse suisse s'est ressaisie. L'indice SMI a clôturé la séance à 7.484,99 points, en progression de 0,47%. L'indice PSI-20 de la Bourse de Lisbonne a clôturé en légère baisse de 0,14% à 6.001,53 points. La place portugaise a surtout souffert de la chute de son poids-lourd de la grande distribution, le groupe Jeronimo Martins, qui a dévissé de 6,12% à 15,12 euros.

CHANGE

L'euro restait en légère hausse face au dollar mercredi dans un marché empreint de prudence vis-à-vis de la situation politique en Italie alors qu'une nouvelle audition du président de la Réserve fédérale américaine (Fed) devant le Congrès n'a pas apporté de surprise. Vers 19H00 GMT, l'euro valait 1,3095 dollar contre 1,3061 mardi vers 22H00 GMT. L'euro repartait à la hausse face à la devise nippone, à 120,39 yens contre 120,08 yens mardi soir. Le dollar se stabilisait face à la monnaie japonaise, à 91,93 yens. Fortement affecté ces deux derniers jours par l'incertitude qui règne en Italie après des élections indécises, l'euro trouve un peu de soutien "après une émission obligataire meilleure qu'attendu en Italie qui a calmé les craintes d'une attaque en règle des investisseurs sur le marché obligataire", a commenté Christopher Vecchio, analyste chez DailyFX. Vers 19H00 GMT, la livre britannique baissait face à la monnaie unique, à 86,60 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,5122 dollar. La devise helvétique reculait face à l'euro, à 1,2213 franc suisse pour un euro, et face au dollar, à 0,9325 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,2270 yuans pour un dollar contre 6,2296 yuans la veille

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole hésitaient mercredi en fin d'échanges européens dans un marché digérant une nouvelle hausse toutefois moins forte que prévu des stocks de brut aux Etats-Unis, et les résultats jugés encourageants de négociations dans le dossier iranien. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril valait 112,67 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 4 cents par rapport à la clôture de mardi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance prenait 40 cents à 93,03 dollars. Dans le sillage des places boursières, les cours du brut ont tenté de regagner un peu de terrain après avoir chuté la veille dans un marché miné par un regain d'inquiétude sur les perspectives de la zone euro à l'issue d'élections législatives ayant abouti à une impasse politique en Italie.

Le pétrole rebondissait mercredi matin en Asie, après le net recul de la veille mais le marché resté plombé par les craintes d'un déraillement de la reprise en zone euro après les élections parlementaires italiennes qui ont débouché sur une impasse. Le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en avril gagnait 19 cents à 92,81 dollars US et le baril de Brent de la mer du Nord, échéance avril, prenait 18 cents à 112,89 USD.

Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT ET DROIT

SMARTPHONE : UN DANGER JURIDIQUE

Recevoir un SMS ou un message sur sa boîte vocale, c'est se constituer contre son émetteur un véritable arsenal juridique. Un salarié peut s'estimer licencié verbalement par un message laissé sur sa boîte vocale, les procédures légales n'ayant pas été respectées, obtenir des indemnités de licenciement et six mois de dommages et intérêts ... Gare aux boîtes vocales et autres textos illimités ! Le déploiement des potentialités des smartphones, ces téléphones intelligents de type iphone, galaxy, tant par les employeurs que par les salariés dans leurs relations de travail devait à terme poser le problème de leur utilisation dans le milieu de travail et des conséquences juridiques des messages adressés ou archivés. Envoyer un SMS ou laisser un message sur la boîte vocale d'une relation de travail n'est pas une opération anodine. On le savait déjà depuis 2007 ou la cour

de cassation avait du se prononcer sur une affaire de harcèlement sexuel (cass.soc., 23 mai 2007, n° 06-43.209). La salariée avait enregistré et reconstitué (par huissier) une conversation téléphonique sur microcassette et fait retranscrire par la même occasion des SMS laissés par le harceleur. La retranscription des micro-cassettes n'avait pas été retenue par la cour de cassation au motif que l'enregistrement d'une conversation téléphonique privée, effectué à l'insu de l'auteur des propos invoqués, est un procédé déloyal rendant irrecevable en justice la preuve ainsi obtenue. En effet, la fiabilité et l'utilisation des ces répondeurs à microcassette pouvait être mise en doute. Par contre, la chambre sociale avait admis comme mode de preuve fiable l'utilisation par la salariée des messages écrits téléphoniquement adressés, dits S.M.S., dont le harceleur ne pouvait ignorer qu'ils sont enregistrés par l'appareil récepteur. L'horodatage des S.M.S à leur émission et à leur réception par un opérateur indépendant des parties contraint de garder une trace de ces échanges constituait bien un mode de preuve incontestable. Le juge s'adaptant aux nouvelles technologies admettait après les e-mails, un autre écrit électronique comme mode de preuve licite. Le raisonnement développé pour admettre la licéité du mode de preuve des S.M.S ne pouvait qu'être repris par le juge lors d'une affaire jugée en ce début d'année 2013. Si la salariée harcelée sexuellement en 2007 n'avait pu obtenir que le juge prenne en compte la retranscription par huissier des messages laissés sur son répondeur téléphonique micro-cassette ... Que se serait-il passé, si les messages avaient été laissés sur la boîte vocale de son opérateur téléphonique ? La réponse n'aurait pu être que favorable à la salarié, les messages laissés sur la boîte vocale d'un répondeur étant horodatés et conservés par l'opérateur à l'instar des S.M.S. C'est ce que confirme la cour de cassation dans une affaire où un livreur vendeur licencié pour faute grave soutient avoir fait l'objet d'un licenciement verbal en produisant les messages laissés sur la boîte vocale de son téléphone mobile (lui demandant de quitter le magasin dans la journée du 24 décembre 2009 parce qu'il était "impossible de faire Noël" avec ce dernier). Son employeur conteste l'utilisation des messages laissés sur le répondeur vocal du téléphone mobile de son salarié, qui ne sont pas assimilables à des écrits et dans lesquels il n'existe pas de manifestation de volonté claire et non équivoque de le licencier. Argumentation rejetée par la cour de cassation qui juge licite l'utilisation par le destinataire des messages téléphoniques vocaux dont l'auteur ne peut ignorer qu'ils sont enregistrés par l'appareil récepteur : "Mais attendu, d'abord, que si l'enregistrement d'une conversation téléphonique privée, effectué à l'insu de l'auteur des propos invoqués, est un procédé déloyal rendant irrecevable en justice la preuve ainsi obtenue, il n'en est pas de même de l'utilisation par le destinataire des messages téléphoniques vocaux dont

l'auteur ne peut ignorer qu'ils sont enregistrés par l'appareil récepteur ; Attendu, ensuite, que c'est par une interprétation exclusive de dénaturation des retranscriptions des messages vocaux laissés par l'employeur sur le téléphone mobile du salarié que la cour d'appel a retenu, appréciant souverainement les éléments de fait qui lui étaient soumis, qu'il était établi que le salarié avait été licencié verbalement le 24 décembre 2009 ; D'où il suit que le moyen n'est pas fondé ". Cohérente avec sa jurisprudence antérieure, le raisonnement de la cour de cassation est rigoureux :

1. La licéité comme mode de preuve des messages laissés sur une boîte vocale est admise ;
2. S'il s'agit de propos de l'employeur demandant au salarié de quitter immédiatement l'entreprise - son attitude rendant impossible la poursuite du contrat de travail - la requalification de ces propos comme rupture à l'initiative de l'employeur (donc licenciement) est tout à fait fondée ;
3. Tout licenciement doit être justifié au fond (faute grave ou lourde, cause réelle et sérieuse) et respecter un formalisme légal (convocation du salarié à un entretien, entretien, délai de réflexion, notification du licenciement par LR/AR).
4. Un licenciement verbal ne correspondant pas aux exigences légales, il s'agit d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse pour lequel le salarié peut prétendre à toutes les indemnités légales (six mois de salaires, L8223-1) et conventionnelles.

Il s'agit par conséquent, s'agissant d'un licenciement verbal dénué de cause réelle et sérieuse, le salarié sera fondé à demander toutes les indemnités légales et au moins six mois de dommages et intérêts: "Mais attendu que selon l'article L. 8223-1 du code du travail, en cas de rupture de la relation de travail, le salarié auquel un employeur a eu recours dans les conditions de l'article L. 8221-3 ou en commettant les faits prévus par l'article L. 8221-5 a droit à une indemnité forfaitaire égale à six mois de salaire ; qu'au regard de la nature de sanction civile de cette indemnité, ces dispositions ne font pas obstacle au cumul de l'indemnité forfaitaire qu'elles prévoient avec les indemnités de toute nature auxquelles le salarié a droit en cas de rupture de la relation de travail ; que le moyen n'est pas fondé "(cass.soc., 6 février 2013, n°11-23738)

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %. Loyer commercial

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

SEPTEMBRE 2012 : 1,5 % SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 690

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE